

Cher(e)s collègues,

Durant l'année écoulée, les éléments de contexte concernant les ex SAE ont particulièrement mobilisé **UPS**AE. La création du nouveau statut des SAC DD a constitué l'élément majeur d'actualité vous concernant, avec le retard pris par notre ministère pour l'entrée du dispositif, au regard des avancées dans les autres départements ministériels depuis septembre 2010.

Ce retard a notamment donné lieu à une mobilisation massive des ex SAE pour l'accélération de la signature du décret: plus de 1700 ex-SAE rejoints par d'autres catégories d'agents du MEDDE, du METL et de syndicats affiliés à l'UNSA, ont répondu et signé la pétition d'**UPS**AE adressée au MEDDE en avril 2012.

UPSAE a également intensifié la communication auprès de tous les SAE à travers la diffusion de flashs d'information réguliers sur ce thème notamment; elle s'est poursuivie au-delà de l'entrée en vigueur du nouveau statut avec les modalités de reclassement des agents. Ces flashs d'information nous ont également permis d'accroître le dialogue et le conseil individualisé auprès des SAE, qu'il s'agisse du **NES**, de la **PFR**, des **primes à la mobilité**, des **mutations**, des **promotions** et des **recours, recours** qui se sont démultipliés en 2012. C'est bien ce dialogue avec vous et la connaissance des situations qui nous permet de revendiquer et négocier avec l'administration.

UPSAE a également engagé certain(e)s d'entre vous et vous a accompagné(e)s dans vos démarches de recours, a défendu les dossiers en CAP, qu'il s'agisse de recours sur PFR (plus d'une centaine en 2011) ou sur entretiens professionnels notamment. L'issue n'a pas forcément été à la hauteur de l'énergie déployée concernant les recours PFR mais ces derniers participent et démontrent aujourd'hui de la force d'opposition d'un corps qui représente dorénavant plus de 10% des effectifs du MEDDE, soit près de 6700 agents.

Notre partenariat avec l'UPCASSE (syndicat des attachés affilié à l'UNSA) s'est poursuivi en 2012 à travers un travail collaboratif permanent sur des thèmes communs aux corps des attachés et des ex SAE (PFR, CIGeM). **UPS**AE et UPCASSE ont également et pour la 1ère fois co-animé des AG Régionales durant l'automne dernier sur l'ensemble des régions. Nos 2 syndicats se sont ainsi exprimés d'une seule voix sur des thèmes tels que la PFR, le NES et le CIGeM, ce dernier devant permettre un doublement des promotions de B en A durant 3 ou 4 ans.

Toute cette activité s'est concrètement traduite par une progression du nombre d'adhérents **UPS**AE de plus de 35% en 2012 et nous remercions celles et ceux qui nous ont rejoint et nous ont accordé leur confiance.

Pour 2013, les chantiers ne manquent pas dans un calendrier toujours contraint.

Les négociations avec l'administration ont débuté en 2012 et continueront en 2013 autour de la construction de **la charte de gestion du nouveau corps des SAC DD**; elles ont débuté avec les modalités d'accès et de recrutement au sein du nouveau corps des SAC DD ainsi que les nouvelles règles de gestion liées aux promotions. D'autres chantiers doivent être ouverts dans ce cadre et nous relancerons le débat autour de la reconnaissance des missions des SAC DD. Il est plus que temps que la DRH reconnaisse que 53% des ex SAE occupent des missions opérationnelles alors qu'en dépit de cette donnée, vous êtes cantonné(e)s dans une unique spécialité dite «administration générale»!

Le débat sera également relancé autour du **dispositif PFR**, actuellement remis en question par la Fonction Publique, et qui est loin d'être satisfaisant par son caractère inégalitaire et individualiste.

Enfin, la création du nouveau corps des SAC DD implique la mise en place d'une nouvelle CAP. Une échéance assez proche concerne **les élections du 9 avril prochain et l'installation de cette future CAP**. L'enjeu et les ambitions pour l'UNSA et **UPS**AE sont de taille et nous aurons besoin de votre soutien plein et entier pour nous donner les moyens de vous représenter.

Membres du bureau

Marie-Christine DUVAL
Secrétaire nationale
Permanente UNSA/UPS
AE
membre de la CAP nationale
CVRH ROUEN
Chemin de la Poudrière
BP 124
76122 GRAND QUEVILLY
@i-carre.net
tel : 02 35 68 92 38

Françoise PICAUT
Secrétaire nationale adjointe
membre de la CAP nationale
DDT 65/SUFL/BL
3 rue Lordat
65013 TARBES cedex
tel : 05 62 51 41 26
@hautes-pyrenees.gouv.fr

Laurence POTIER
DDTM 35
trésorière
@ille-et-vilaine.gouv.fr
tel: 02 90 02 33 66

Alexia CURCI
membre de la CAP nationale
DREAL Bretagne
trésorière adjointe
@developpement-durable.gouv.fr
Tel: 02 99 33 44 95

Pascal MOUSSU
CVRH Toulouse
@developpement-durable.gouv.fr
tel: 05 62 14 39 15

Marie-Hélène REJNERI
membre de la CAP nationale
STRMTG (38)
@developpement-durable.gouv.fr
tel: 04 76 63 78 98

Luc BODINATE
SG/DRH
@developpement-durable.gouv.fr
tel: 01 40 81 69 46

Claudine MOREAU
DDT 36
@indre.gouv.fr
tel: 02 54 53 20 76

Rémy RONVEL
DDT 87
@haute-vienne.gouv.fr
tel: 05 55 12 94 73

Agenda 2013

Prochaines CAP
des SAC DD :

Mutations :
20 et 21 février 2013

Promotions
18, 19 et 20 juin 2013

INFOS :

Elections de la CAP
des SAC DD du 9 avril
2013

Adhérez et rejoignez **UPSAE**
ou renouvelez votre confiance
dès aujourd'hui !
Pour qu'à l'avenir,
les **SAE d'hier,**
les **Secrétaires d'administration**
et de contrôle
d'aujourd'hui et de demain
se rappellent
qu'en 2012, les SAE ont réellement
et concrètement
pris leur destin en main.

La secrétaire nationale
Marie-Christine DUVAL

Vos représentantes UNSA DD-UPSAE à la CAP:

Titulaires: Marie-Christine DUVAL - Secrétaire nationale UPSAE - CVRH de ROUEN
Alexia CURCI - Trésorière adjointe d'UPSAE - DREAL Bretagne

Suppléantes: Françoise PICAUT – Secrétaire nationale adjointe UPSAE - DDT 65
Marie-Hélène REJNERI– STRMTG/DIR (38)

UPSAE, ce sont également 2 permanents à votre entière disposition
pour vous informer et vous conseiller:

Marie-Christine DUVAL
Secrétaire Nationale UNSA DD / **UPSAE**
Tel: 02 35 68 92 38
courriel: marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr

Rémy RONVEL
UNSA DD
Tel: 05 55 12 94 73
courriel: remy.ronvel@haute-vienne.gouv.fr

Liens vers le site d'UPSAE où toutes les informations (flash, C/R CAP, Profession de foi, etc.) sont accessibles – cliquer sur le bouton



BULLETIN d'ADHESION 2013

PRENOM : GRADE :

Fonction :

Service :

Adresse Professionnelle :

Adresse Personnelle :

Tél. : FAX :

E-mail :

Bulletin à retourner à l'adresse :

Immeuble PASTEL – DDT 87 à l'attention personnelle et confidentielle de Rémy RONVEL - UNSA
22, rue des pénitents blancs 87032 Limoges cedex

accompagné de la cotisation annuelle de :

35 € pour une première adhésion*

ou de

55 € pour un renouvellement *

au moyen d'un chèque établi à l'ordre de UNSA UPSAE

Merci d'en informer préalablement à l'envoi :

Rémy RONVEL // par courriel à l'adresse suivante : remy.ronvel@haute-vienne.gouv.fr
et

Marie-Christine DUVAL // par courriel à l'adresse suivante : marie-christine.duval@i-carre.net



*Le montant de nos cotisations a été approuvé lors du congrès UPSAE du 29 janvier 2013
Ces cotisations ont été revalorisées pour tenir compte:

- de l'augmentation en 2011 des cotisations reversées par UPSAE à la fédération UNSA DD
- non répercutée jusqu'alors auprès des adhérents,
- des frais occasionnés par les élections de la CAP du 9 avril prochain.

REDUCTION D'IMPOTS

Pour les salariés(e)s imposables

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant. Ce dispositif existe depuis de nombreuses années.

>>> Pour une primo adhésion de 35 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 11,90€

>>> Pour un renouvellement de 55 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 18,70 €

DU NOUVEAU EN 2013

Pour les salariés(e)s non imposables

Les cotisations syndicales ouvrent désormais droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation versée. Les salariés non imposables se verront verser un chèque correspondant aux 66 % de leur cotisation s'ils le signalent au moment de la rédaction de leur déclaration d'impôt.

Cette disposition est applicable dès la déclaration de revenus 2012.

>>> Pour une primo adhésion de 35 €, on me rembourse 23,10 €, coût final de ma cotisation 11,90€

>>> Pour un renouvellement de 55 €, on me rembourse 36,30 €, coût final de ma cotisation 18,70 €

Référence: [loi \(n° 2012-1510 du 29 décembre 2012\) de finances rectificative pour 2012, article 23.](#)